

# Séance du Conseil Municipal

en date du

## 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. BALTHAZARD David, Mme BACOT Danielle, Mme PLAINARD Jocelyne, Mme CHEVALIER Sylvie, Mme DUCROT Alexandra, M. PLASSARD Stéphane, M. BERAUD Cédric, M. DUBUIS Jérôme, Mme DUPERRON Elodie, M. PARIS Emeric.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DANJOUX Laëtitia ayant donné pouvoir à M. VALORGE René, M. DELBOR Julien ayant donné pouvoir à M. BERAUD Cédric, M. BERTHET Aurélien ayant donné pouvoir à M. PARIS Emeric.

Secrétaire de séance : Mme DUPERRON Elodie

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

## I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

### ➤ **Théâtre « Les Gargantextes »**

M. Cédric BERAUD informe le conseil municipal avoir assisté à l'assemblée générale de la troupe de théâtre Les Gargantextes. À cette occasion, il a été indiqué que les représentations de la pièce « *Espèces menacées* », données en novembre ainsi que les 17 et 18 janvier 2026 au Théâtre Saint-Philibert, ont rencontré un vif succès auprès du public.

L'association a par ailleurs procédé au versement de plus de 8 000 € au profit de six associations. Enfin, les membres de la troupe ont exprimé leurs remerciements à la municipalité pour la mise à disposition des locaux communaux.

### ➤ **Conseil communautaire**

Mme Sylvie CHEVALIER informe le Conseil municipal avoir assisté au Conseil communautaire du 16 avril 2026, consacré notamment à l'installation et à l'élection du Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

À l'issue de cette séance, les élus suivants ont été désignés :

**Président** : René VALORGE

**1ère Vice-présidente** : Mme Florence LEBLANC à la cohésion sociale et services aux familles ;

**2ème Vice-président** : M. Alain AUBRET aux ressources humaines ;

**3ème Vice-président** : M. Didier FONTAINE au monde économique et aux filières ;

**4ème Vice-président** : M. Bruno BERTHELIER au tourisme et à la communication ;

**5ème Vice-président** : M. Henri GROSDENIS aux déchets ménagers et au patrimoine ;

**6ème Vice-président** : M. Jérôme VIODRIN budget eau assainissement collectif, grand cycle de l'eau plus particulièrement suivi des travaux sur les communes en gestion directe eau potable ;

**7ème Vice-président** : M. Jean FAYOLLE budget assainissement non collectif, et suivi des travaux eau et assainissement sur les communes en délégation de service public ;

**8ème Vice-président** : M. Guillaume DESCAVE à la culture et à l' habitat ;  
**1er conseiller délégué membre du Bureau** : M. Yves CROZET, finances et cohérence budgétaire ;  
**2ème conseillère déléguée membre du Bureau** : Mme Isabelle DUGELET, santé, France services et espace cyber.

## II. FINANCES

### ➤ *Budget Communal*

#### ✓ **Budget Primitif 2026**

M. René VALORGE présente au conseil municipal le budget primitif 2026 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal qui s'équilibre à **1 516 721.20€** en section de fonctionnement et à **1 675 588.78€** en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement le remboursement anticipé d'une partie du prêt court terme contracté pour l'acquisition de la friche EPORA, pour un montant de 618 000€ ainsi que le versement d'une première avance de trésorerie d'un montant de 350 000€ au concessionnaire NOVIM dans le cadre de la concession d'aménagement relative au projet de requalification du centre-bourg, conformément aux dispositions prévues par la convention de concession.

Les autres projets d'investissement 2026 concernent la réfection de la toiture de la mairie, la poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public par le passage en LED dont l'achèvement de la liaison douce, l'aménagement de sécurité du carrefour Rochemond/Rue de la Gare, ainsi que différents travaux et équipements dans les bâtiments communaux.

Afin d'assurer l'équilibre global du budget, un emprunt long terme d'un montant de 500 000€ a été inscrit au BP.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 tel que présenté.

#### ✓ **Taux d'imposition 2026**

Après avoir présenté le projet de budget primitif, M. René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2026.

Il rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 10 ans et précise que la Loi de Finances permet de faire varier le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans lien avec les autres taxes. Aussi, il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non-bâti qui restent donc fixés respectivement à 31,30 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti. En revanche, il décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans la limite de ce qui est permis par la loi sans incidence sur les autres taux et de le porter à 11,76 % (au lieu de 10,39 %).

## ✓ Tarifs communaux

M. René VALORGE présente au Conseil municipal les tarifs communaux applicables pour l'année 2026. Après examen des différentes prestations et redevances concernées, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs en vigueur sans révision pour l'année 2027.

## ↳ Budget annexe « Lotissement La Rousse »

M. René VALORGE présente au conseil municipal le résultat de clôture 2025 du budget annexe « Lotissement La Rousse ».

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1ere adjointe, le compte administratif 2025 du budget annexe « Lotissement La Rousse » qui se clôt à zéro après règlement de toutes les dernières factures de travaux et un reversement en fin d'opération de 7607.23€ au budget général.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Lotissement La Rousse » établi par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion qui est conforme au compte administratif.

## III. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. René VALORGE rappelle au Conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la proposition des membres appelés à siéger au sein de la Commission communale des impôts directs, conformément aux dispositions du Code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal établit la liste des 24 contribuables proposés pour composer cette commission. Cette liste sera transmise à l'administration fiscale, chargée de procéder à la désignation définitive des commissaires titulaires et suppléants.

## IV. FOURNITURE FROMAGES/DESSERTS DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la société ALTERRENTATIVE assure la fourniture et la livraison en liaison chaude des repas au restaurant scolaire depuis septembre 2021, hors fourniture du fromage et dessert qui proviennent de l'épicerie de la commune.

Il détaille les problèmes d'approvisionnement rencontrés avec l'épicerie en termes de respect des commandes, de transparence et de lisibilité, qui se sont traduits par une forte augmentation des dépenses liées à la fourniture du fromage et dessert.

Afin de contenir le budget alloué à ce poste, il propose de revoir le mode d'approvisionnement du fromage et dessert jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et de confier à ALTERRENATIVE la fourniture et la livraison du fromage et du dessert au restaurant scolaire, moyennant un surcoût de 0,487 € HT par repas livré, ce qui porte le tarif du repas à 4,05 € HT au lieu de 3,563 € HT.

Il présente au Conseil Municipal le projet d'avenant correspondant.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du mode d'approvisionnement du fromage et du dessert au restaurant scolaire ;
- Approuve l'avenant au contrat conclu avec la société ALTERRENATIVE afin d'intégrer la fourniture du fromage et du dessert ;
- Précise que le prix du repas livré par ALTERRENATIVE est fixé à 4,05 € HT jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, soit jusqu'au 3 juillet 2026 inclus.

## V. RETOUR SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

- ✓ M. Cédric BERAUD informe le Conseil municipal avoir élaboré et transmis à l'ensemble des élus un organigramme précisant les fonctions et positionnements de chacun, ainsi qu'un document recensant les référents de chaque bâtiment communal à destination des associations utilisatrices. À la suite de cette présentation, plusieurs observations ont été formulées afin d'apporter quelques modifications et ajustements aux documents proposés.
- ✓ M. Cédric BERAUD et M. BALTHAZARD évoquent également l'organisation de deux visites du patrimoine communal en soirée à destination des élus, afin de permettre une meilleure connaissance et valorisation des équipements et sites communaux.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Il est proposé de réunir prochainement la commission communication afin de préparer l'édition d'un nouveau flash municipal.
- ✓ M. René VALORGE rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante.  
Il précise que ce référent assure un rôle d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population sur les questions relatives à la défense nationale, au devoir de mémoire, à la citoyenneté et aux relations avec les autorités militaires.  
Le Conseil municipal désigne M. Jérôme DUBUIS en qualité de correspondant défense de la commune.

- ✓ M. le Maire présente au Conseil municipal le courrier d'information transmis par le SIEL ainsi que la motion de soutien portée par la FNCCR visant à réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent, en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Le Conseil municipal exprime son attachement au maintien des compétences des services publics de réseaux au sein du bloc communal et souligne l'importance du rôle exercé par les syndicats spécialisés, dont l'expertise et l'ingénierie territoriale ont démontré leur efficacité au service des collectivités et des usagers.

Par cette motion, le Conseil municipal demande :

- de renoncer au projet visant à faire du Département le chef de file des réseaux de proximité de manière unilatérale ;
- de maintenir ces compétences au sein du bloc communal, conformément à l'esprit de la décentralisation et sans remise en cause d'une organisation territoriale éprouvée ;
- de préserver les moyens d'action et les ressources financières des syndicats spécialisés, notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences, afin de garantir la poursuite des investissements nécessaires sur les réseaux ainsi que les actions engagées en faveur de la transition énergétique et écologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente motion de soutien à la FNCCR.

Le Maire,  
René VALORGE